

Documents requis

Demande d'aide financière aux études (AFE)

www.afe.gouv.qc.ca

INDIQUEZ VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CI-DESSOUS

Nom : _____ Prénom : _____

N° téléphone valide : _____ Adresse courriel valide : _____

Date de naissance : _____ Code permanent : _____

Pour faire la demande, vous avez besoin de :

- ☐ Votre NAS (numéro d'assurance sociale)
- ☐ Une adresse courriel accessible au moment de la demande
- ☐ Votre revenu brut pour l'année en cours (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours)
(Vous devez faire une estimation le plus juste possible. Les renseignements que vous fournissez seront validés avec le rapport d'impôt en mai. En septembre et en janvier, il faudra confirmer les montants déclarés)
- ☐ Code de l'établissement d'enseignement : **824434**
- ☐ Code du programme : DEP Conduite d'engins de chantier : **05220** ou DEP Conduite de grues : **05248**
- ☐ Dates de formation (début et fin de formation de l'année scolaire en cours)

Les informations qui suivent sont à titre indicatif, il peut y avoir eu des changements ; il est préférable de valider l'information sur le site de l'AFE.

Si vous avez travaillé pendant deux ans sans être aux études à temps plein en même temps (autonomie en fonction du marché du travail) :

- Pour obtenir ce critère d'autonomie, le critère des deux ans sans avoir été aux études à temps plein, ne doivent pas être obligatoirement consécutifs. Vous pouvez avoir arrêté 1 an l'école, être revenu 10 mois aux études et être retourné sur le marché du travail 1 an ½ et cela va fonctionner. C'est l'addition de toutes les périodes sur le marché du travail qui compte. L'avantage ici c'est que vous n'aurez pas besoin que vos parents fournissent leurs revenus. Votre revenu seul va compter dans le calcul de l'aide à laquelle vous auriez droit.

☐ Formulaire 1026 à compléter.

☐ Relevé de notes (Secondaire, collégial, universitaire).

- La technicienne en organisation scolaire du Centre peut sortir le relevé de notes du MEQ pour vos études du secondaire et à la FP. Pour le Cégep et l'université, c'est vous qui devez les fournir.

☐ Relevés d'emploi (disponibles chez Service Canada).

☐ Lettres d'employeurs avec une date de début et une date de fin d'emploi.

Si vous avez des enfants :

☐ Certificat de naissance de tous les enfants. (Vous pouvez les numériser ou prendre une photo et les déposer dans votre dossier internet).

☐ Codes permanents (visible sur les bulletins ou sur la carte étudiante), s'ils vont à l'école.

Si vous êtes marié, ou conjoint de fait avec enfants :

Tout comme vous, le conjoint doit se créer un dossier en ligne avant de procéder à sa déclaration. Il devra aussi se créer un mot de passe.

☐ Certificat de mariage

☐ Déclaration du conjoint (à remplir en ligne sur le site de l'AFE au www.afe.gouv.qc.ca)

- Le conjoint doit obligatoirement faire une déclaration en ligne. Il a besoin d'avoir en main :
 - SON NAS (numéro d'assurance sociale)
 - Courriel valide
 - Date de naissance

- Ligne 199 du rapport d'impôt provincial de l'année précédente

Si vous êtes monoparental sans conjoint :

- ☐ Déclaration de statut familial, formulaire 1040 si vous n'êtes plus avec l'autre parent.
ou
- ☐ Jugement de garde

Si vous résidez avec vos parents ou que vous n'avez pas de critère d'autonomie :

- ➔ Vos parents devront faire une déclaration en ligne de leurs revenus de l'année.
S'ils sont séparés, c'est celui avec qui tu as résidé en dernier qui doit remplir la déclaration.
www.afe.gouv.qc.ca

Malheureusement, ce n'est pas parce que vous ne résidez plus chez vos parents que vous avez obligatoirement le critère d'autonomie et que vous êtes le seul responsable de vos études. **Vos parents ont (selon la loi) l'obligation de vous soutenir pendant la durée de vos études à moins que vous répondiez à certains critères.**
Vous pouvez en tout temps vous référer au guide disponible sur le site : www.afe.gouv.qc.ca

Tout comme vous, vos parents ou la dernière personne avec qui vous avez résidé doit se créer un dossier en ligne avant de procéder à sa déclaration. Il devra aussi se créer un mot de passe. Il a besoin d'avoir en main :

- ☐ Numéro d'assurance sociale
- ☐ Courriel valide
- ☐ Date de naissance
- ☐ Déclaration de la mère et/ou du père (ligne 199 du dernier rapport d'impôt)
- ☐ Nom des autres enfants avec leur code permanent

Si vous êtes né à l'extérieur du Québec :

- ☐ Certificat de naissance
- ☐ Preuve de résidence (3 mois)

Si vous êtes immigrant :

- ☐ Certificat de naissance
- ☐ Carte de résident permanent
- ☐ Confirmation de résidence permanente (numéro de la catégorie exemple SW1)
- ☐ Certificat de sélection du Québec
- ☐ Plus les autres documents qui s'appliquent à ta situation (enfant, marié, etc.)

Autres : _____

Mise à jour le 2026-09-24